

FMH Services forme de jeunes médecins-assistantes et -assistants.

Comment les hôpitaux et le «centre de médecine de famille» préparent les médecins à l'activité en cabinet

Les choses bougent dans la formation des jeunes médecins-assistantes et -assistants. L'exemple du cursus de médecine de famille montre comment les hôpitaux, le centre de médecine de famille, les sociétés cantonales de médecine et FMH Services œuvrent ensemble pour préparer les médecins de manière optimale à leur activité en cabinet. En effet, celui qui veut ouvrir son propre cabinet doit avoir des connaissances au-delà de la médecine, faire preuve de courage et d'engagement. Des connaissances en matière de tarifs, de facturation des prestations, de financement, d'organisation, de gestion du personnel, de reprise de cabinets et d'aspects juridiques sont également décisives. C'est là qu'interviennent des éléments de formation spécifiques qui constituent une pièce importante du puzzle que FMH Services met à disposition dans le cadre du cursus de médecine de famille.

Le cursus de médecine de famille est un programme de formation qui prépare les futurs médecins de famille à l'activité dans le domaine des soins ambulatoires de base, tant du point de vue médical qu'administratif. Il s'adresse aux médecins-assistantes et -assistants expérimentés qui sont à un stade avancé de leur formation

postgraduée vers le titre de spécialiste en médecine interne générale et qui, à l'issue du cursus, souhaitent travailler comme médecin de famille.

Comme l'explique Patrick Tuor, responsable Conseil FMH Services (Consulting), FMH Services a déjà il y a une dizaine d'années mené des dis-

cussions avec les hôpitaux et les services de formation sur les éléments de formation spécifiques pour les médecins en formation postgraduée. En effet, dans le cadre du conseil, il est apparu que tant à l'hôpital qu'au cabinet, les médecins ne disposaient souvent pas des connaissances nécessaires dans le domaine de la gestion

Outre des connaissances médicales approfondies, il faut également disposer de bonnes connaissances en gestion d'entreprise et droit pour exploiter avec succès un cabinet médical.



Politique de santé

d'entreprise et du droit. Il s'agissait d'en tenir compte, car jusqu'ici, les études de médecine n'offraient guère de possibilités d'acquérir des connaissances sur de tels sujets. Au plus tard lorsqu'un médecin exerce la fonction de chef de clinique, il sera confronté à des situations dans lesquelles il doit assumer ses responsabilités de supérieur hiérarchique ou répondre à des questions de nature économique. Patrick Tuor souligne : « Il est d'autant plus réjouissant de constater que, depuis 2022, différentes formations ont été proposées à Coire à la demande des hôpitaux ou du cursus de médecine de famille ». Autre effet positif de ces formations : les connaissances acquises en gestion d'entreprise peuvent réduire la crainte des futurs médecins de famille de se mettre à leur compte et mieux les préparer au travail en cabinet.

Une offre de formation ciblée

Pour que les aspects administratifs et juridiques ne restent pas au stade de mystère, FMH Services propose depuis 2022 des formations ciblées dans le cadre de différents cursus de médecine de famille. Patrick Tuor explique à ce propos : « Jusqu'à présent, nous étions actifs dans le cadre du cursus de médecine de famille à Coire et à Saint-Gall, ainsi que dans le cadre d'événements organisés par le Collège de médecine de premier recours (CMPR). Une autre présence a commencé en novembre 2025 dans un hôpital à Zurich et un événement plus important est prévu en 2026 dans un canton de Suisse alémanique. »

Jusqu'à présent, plusieurs formations ont déjà été organisées avec succès. À St-Gall, les thèmes abordés ont porté sur « tout ce qui concerne le personnel du cabinet médical » ainsi que sur des sujets juridiques. Les participants ont reçu des informations utiles :

- sur l'exercice de la profession en général,
- sur les nouvelles conditions d'admission à l'AOS
- et sur le remplacement ou l'assistantat au cabinet.

Les formes juridiques envisageables pour un cabinet de groupe ont également été abordées. Enfin, les détails du contrat, des conseils pour la reprise d'un cabinet ainsi que d'autres thèmes juridiques ont été présentés de manière succincte sur quelques diapositives.

Dans le cadre du cursus de médecine de famille à Coire, les formes juridiques et la collaboration du corps médical ont notamment été abordées, en particulier les différences entre le statut de

salarié et d'actionnaire. Un autre thème important abordé était celui de la valeur du cabinet et de son estimation, c'est-à-dire combien vaut un cabinet et quelles méthodes peuvent être utilisées pour l'estimation. En outre, une attention particulière a été accordée à la comparaison entre l'ouverture d'un cabinet médical et la reprise d'un cabinet médical. Des thèmes centraux tels que les bases de l'ouverture d'un cabinet médical, les aspects juridiques, les systèmes d'information de cabinet médical, la numérisation des dossiers médicaux, la planification financière et l'élaboration d'un business plan ont été abordés. L'assurance pour cabinets médicaux et la prévoyance ont aussi été abordées, étant donné que ces aspects ne doivent pas être négligés dans le contexte de l'activité en cabinet médical.

Le thème de l'organisation du cabinet médical est au centre des manifestations du CMPR. Des discussions permettent aux participants d'aborder des questions centrales, d'échanger et de partager leurs expériences. Dans le projet qui vient d'être lancé dans un hôpital zurichois, l'accent est mis sur la gestion du personnel. Ces connaissances ne profitent pas seulement aux médecins en cabinet, mais aussi aux chef(fe)s de clinique et aux médecins dirigeants.

Patrick Tuor souligne : « L'objectif de ces événements est de proposer des formations succinctes et ciblées en fonction des besoins des médecins. Grâce à leur longue expérience dans le domaine ambulatoire, les experts de FMH Services connaissent les « lacunes » typiques dans le domaine juridique et dans celui de la gestion d'entreprise. Il est ainsi possible d'enseigner de manière ciblée les connaissances essentielles pour l'activité en cabinet. L'accent est systématiquement mis sur des contenus proches de la pratique ».

Ateliers pour tous les médecins

Les thèmes susmentionnés, tels que la gestion du personnel, l'économicité ou encore le droit du travail, ne représentent pas seulement des défis pour les jeunes médecins débutants, mais également pour les médecins hospitaliers et les médecins expérimentés. C'est pourquoi FMH Services propose depuis l'année dernière plusieurs nouvelles formations sous forme d'ateliers. Elles sont ouvertes à tous les médecins, qu'ils travaillent à l'hôpital, dirigent un cabinet médical ou soient médecins-assistantes et -assistants. Des ateliers sont proposés sur les thèmes suivants : controlling, droit du travail et conduite (nouveaux séminaires pour 2026 sous <https://www.fmhservices.ch/fr/suisse-romande>).



Patrick Tuor et son équipe de FMH Services apportent une contribution importante au cursus de médecine de famille.

« Nous sommes heureux de constater que ces formations ont été très bien accueillies et qu'elles affichaient vite complet », se réjouit Patrick Tuor. « Nos offres sont très populaires et nous recevons de nombreux retours positifs. C'est pourquoi nous proposons également ces formations aux hôpitaux et nous continuerons d'élargir notre portefeuille en 2026. Dans les hôpitaux, l'objectif est d'organiser des formations succinctes sur des questions fondamentales liées au droit et à la gestion d'entreprise. » Patrick Tuor souligne également : « Notre expérience montre qu'il n'est pas forcément nécessaire de suivre plusieurs jours de formation ou un programme MAS/CAS. De nombreux médecins apprécient précisément ces sessions courtes et ciblées, car elles leur permettent d'acquérir des connaissances sur les thèmes essentiels et proches de la pratique ». Les personnes qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'un coaching individuel de la part de FMH Services.

Un précieux soutien de la part des médecins de famille

Pour que cette entreprise réussisse, le soutien de médecins de famille expérimentés est essentiel. Les médecins de famille sont conscients de l'importance de s'engager en faveur d'une formation aussi large que possible pour les futurs médecins de famille, afin de lutter efficacement contre le risque d'une pénurie de médecins de premier recours. L'un d'entre eux est le Dr méd. Patrick Scheiwiler d'Arnegg près de Gossau. En collaboration avec Hausarztmedizin Graubünden, il a initié un programme de formation qui est soutenu et enrichi par FMH Services avec une série de formations continues.

Informations complémentaires

www.fmhservices.ch ou, pour toute demande de formation individuelle, à Patrick Tuor, patrick.tuor@fmhconsulting.ch, 021 922 44 35.